



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

NL/PK

P.V. BUR 47
P.V. AEECA 46
P.V. FAIN 15

Bureau

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Commission de la Famille et de l'Intégration

Procès-verbal de la réunion du 17 juin 2022

Ordre du jour :

**Échange de vues avec Madame Helena Dalli, Commissaire européenne chargée de
l'Égalité**

*

Présents : M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés
Mme Djuna Bernard, Vice-Présidente de la Chambre des Députés
M. Laurent Mosar, M. Fernand Kartheiser, membres du Bureau
M. Sven Clement, Membre suppléant du Bureau
M. Claude Lamberty remplaçant Mme Simone Beissel, M. Frank Colabianchi
remplaçant M. Gusty Graas, membres de la Commission des Affaires
étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile
M. Gilles Baum, Mme Tess Burton, M. Max Hahn, M. Charles Margue,
membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration
Madame Helena Dalli, Commissaire européenne chargée de l'Égalité
Madame Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au
Luxembourg
Monsieur Joseph Vella, Chef de cabinet du commissaire européen
Monsieur Alexander Borg, Assistant politique et assistant personnel du
commissaire Dalli
Monsieur Dennis Wernerus, Chef adjoint de la Représentation de la
Commission européenne au Luxembourg

Monsieur Diego Fallah, Assistant, Political Reporter de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

Mme Fabiola Cavallini, Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire (Service des Relations internationales)

M. Noah Louis, de l'Administration parlementaire (Service des commissions)

Mme Nadine Gautier, de l'Administration parlementaire (Service des Relations publiques)

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, M. Marc Spautz, Vice-Présidents

Mme Josée Lorsché, M. Yves Cruchten, Mme Martine Hansen, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, M. Claude Wiseler, membres du Bureau

M. Léon Gloden, Mme Francine Closener, M. François Benoy, Mme Myriam Cecchetti, membres suppléants du Bureau

Mme Simone Beissel, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fred Keup, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Mme Simone Asselborn-Bintz, Mme Myriam Cecchetti, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, Mme Carole Hartmann, M. Fred Keup, M. Georges Mischo, M. Jean-Paul Schaaf, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration

*

Présidence : M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés

*

Échange de vues avec Madame Helena Dalli, Commissaire européenne chargée de l'Égalité

Monsieur le Président de la Chambre des Députés Fernand Etgen (DP) souhaite d'emblée adresser ses mots de bienvenue à Madame la Commissaire européenne de l'Égalité Helena Dalli tout en exprimant son appréciation quant au fait que la Chambre des Députés a pu, au cours des derniers mois, accueillir maints membres de la Commission européenne conformément à la promesse de la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen de promouvoir le dialogue avec les organes législatifs nationaux.

L'orateur poursuit en mettant l'accent sur le fait que le portefeuille détenu par Madame la Commissaire européenne Helena Dalli constitue la clé de voûte pour le développement d'une société dans laquelle tout un chacun serait en mesure de bénéficier des valeurs européennes telles que décrites par l'article 2 du Traité sur l'Union européenne. Il va sans dire que le Grand-Duché de Luxembourg est un fervent supporteur des idéaux européens et souhaite réitérer son engagement envers ces valeurs qui comprennent notamment l'inclusion et l'égalité.

L'orateur fait ensuite mention des crises auxquelles les citoyens du monde font face à ce jour évoquant notamment la crise sanitaire et le conflit armé international en Ukraine. Dans ce contexte, il est fait mention du fait que ces crises touchent disproportionnément des populations vulnérables qui en doivent régler le compte ; il s'ensuit qu'il est primordial, en tant que citoyens, de faire preuve de solidarité et de focaliser les efforts sur la protection des droits des minorités.

Pour ce qui est des droits des personnes à mobilité réduite, l'orateur se félicite que ceux-ci figuraient à l'avant plan des préoccupations politiques luxembourgeoises ce dernier temps et continuent à l'être. Ainsi, la Chambre des Députés vient d'adopter à l'unanimité le projet de loi portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs¹. L'avènement de la prédite loi du 7 janvier 2022² garantit que dans le futur les lieux ouverts au public, les voies publiques et les bâtiments d'habitation collectifs seront construits, voire réaménagés, de manière à garantir l'accessibilité de tout un chacun en accordance avec le principe de la conception pour tous.

Dans la même lignée de pensée, il est indiqué que la salle plénière de la Chambre des Députés a subi des rénovations en 2018 afin de garantir une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

L'orateur met, en outre, l'accent sur la dimension numérique de l'accessibilité faisant mention des travaux en cours concernant la présence digitale de la Chambre des Députés. Ainsi, le site principal de celle-ci fera son entrée sur scène d'ici la fin d'année sous une forme renouvelée qui se conforme aux standards en matière d'accessibilité numérique les plus hauts. Le site Internet hébergeant le module des pétitions a récemment subi des remaniements dans le même esprit.

Madame la Commissaire européenne Helena Dalli souhaite d'emblée exprimer sa gratitude par rapport au Grand-Duché de Luxembourg concernant son engagement incessant envers l'objectif que ce dernier partage avec la Commission européenne d'instaurer une société dans laquelle tous les citoyens pourront vivre à pied d'égalité.

De manière liminaire, l'oratrice félicite la Ville de Luxembourg d'avoir remporté l'*Access City Award 2022* récompensant ses efforts dans le domaine de l'accessibilité. Ce prix est décerné par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie visant les personnes en situation de handicap. En effet, l'oratrice fait état de cinq domaines pourvus de stratégies spécifiques qui se déclinent en des initiatives précises. Ainsi, il est fait référence à la stratégie pour personnes LGBTIQ, à la « *Gender Equality Strategy* », au « *EU Roma strategic framework for equality, inclusion and participation* », à la stratégie de lutte anti-racisme et de la stratégie pour personnes en situation de handicap.

Au regard de la multiplicité des stratégies et partant des problématiques à confronter, l'oratrice souhaite se pencher sur la notion d'intersectionnalité qui décrit les discriminations vécues par les personnes pourvues de caractéristiques multiples suscitant des comportements discriminatoires d'autrui ; l'exemple proposé par l'oratrice est celui d'une femme noire qui doit faire face à des situations discriminatoires spécifiques à sa situation. Ainsi, la personne évoquée vivrait des discriminations sexistes et racistes tout en subissant des discriminations spécifiques au fait qu'elle est simultanément une femme et noire. Dans le cadre de la lutte

¹ Projet de loi portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs, doc. parl. 7346.

² Loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 26, 18 janvier 2022).

contre les discriminations, il est dès lors indispensable de tenir compte de cette réalité afin de parvenir au but recherché.

Selon l'oratrice, les défis principaux auxquels doit faire face l'Union européenne sont tous entachés d'une dimension concernant la mise en danger de l'égalité entre les différentes personnes qui composent la société, tels le conflit armé international en Ukraine, le vieillissement démographique, la transition verte, la transition numérique ainsi que les conséquences de la crise sanitaire.

Au sein de chaque domaine stratégique, il est veillé à implémenter une approche dualiste reposant, d'un côté, sur des actions ciblées, telles l'adoption d'actes législatifs et des initiatives spécifiques, et de l'autre côté, sur la mise en phase de l'égalité concernant les initiatives sectorielles (« *equality mainstreaming* » en anglais). Cette approche dualiste est le fruit du constat qu'il ne s'agit non seulement d'adopter des actes visant spécifiquement la lutte contre les discriminations, mais également d'intégrer cette perspective dans toutes les initiatives et politiques sectorielles implémentées ou à implémenter par l'Union européenne. Ainsi, il est instauré un groupe de travail pour l'égalité composé d'experts et de collaborateurs expérimentés des différentes directions de la Commission européenne ainsi que du Service Diplomatique de l'Union européenne afin de mettre en œuvre cette approche transversale.

Au-delà de la coopération entre les organes de la Commission européenne, la coopération avec les États membres de l'Union européenne est essentielle dans la poursuite des objectifs émergés ci-dessus en ce qu'en aval des cadres posés au niveau supranational, il s'agit d'appliquer les principes généraux aux situations spécifiques impliquant une intervention directe des États membres. En aval de la coopération entre la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne, l'oratrice souligne qu'il est primordial que des échanges aient de même lieu entre les États membres en vue de partager les bonnes pratiques développées à ce sujet.

Afin de mesurer les progrès accomplis, il est indispensable de mettre en place un système de surveillance et d'évaluation permettant d'apprécier l'effectivité des mesures en vigueur. Dans ce contexte, l'oratrice fait référence au plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes³ élaboré sous l'égide du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région qui prévoit qu'un bilan intermédiaire externe sera effectué au bout de trois ans à compter de la publication dudit plan d'action national en juillet 2018.

Dans ce contexte, l'oratrice évoque le rapport⁴ présenté par Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes Taina Bofferding concernant les statistiques en matière de violences domestiques au Luxembourg citant ce rapport comme exemple illustrant l'importance d'une surveillance et évaluation systématique des phénomènes susvisés en vue de leur éradication.

Pour ce qui est des initiatives spécifiques, il est fait mention de la directive dite « *Women on boards* »⁵ pour laquelle les intervenants concernés sont parvenus à un accord politique. Parmi

³ Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, juillet 2018, disponible sur <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/publications/plan-strategie/lgbti0.html>.

⁴ Rapport au gouvernement pour l'année 2021, Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence, disponible sur <https://mega.public.lu/fr/publications/publications-ministere/2022.html>.

⁵ Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse et à des mesures connexes, COM/2012/0614 final, disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A52012PC0614>.

les autres initiatives législatives au niveau de l'Union européenne, la Commission européenne a introduit une proposition de directive visant à harmoniser les cadres légaux au sein des États membres relatifs aux normes pénales afférentes aux violences domestiques⁶. De même, référence est faite à la Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'exécution⁷ dont le Parlement européen est saisi à l'heure actuelle

Dans la lutte contre les inégalités, il est primordial d'adopter une approche transversale s'étendant sur plusieurs domaines ; il est notamment fait mention des domaines de l'éducation, de la santé ou encore du logement. Ainsi, l'oratrice évoque les synergies que ses attributions dénotent avec ceux du commissaire européen en charge de l'Emploi et des droits sociaux avec lequel une stratégie visant à renforcer l'accès équitable au marché primaire de l'emploi dans le chef des personnes en situation de handicap est en cours d'élaboration.

De même, est évoqué la « Stratégie européenne en matière d'accueil et de soins »⁸ visant à renforcer les mesures d'éducation et de prise en charge des enfants en bas âge afin de promouvoir l'accès au marché primaire de l'emploi des personnes dépendantes de tels mécanismes.

Afin de faire preuve de son propre engagement envers la diversité sur le lieu de travail, l'oratrice souligne que la Commission européenne veille à appliquer les principes de la diversité et de l'inclusion à son propre effectif mettant en exergue la plus-value qu'apportent celles-ci au sein d'un tel organisme ; le Luxembourg étant un exemple de cette plus-value au vu de la partie non négligeable de la population disposant d'une ascendance non luxembourgeoise.

Monsieur le Président de la Commission de la Famille et de l'Intégration Max Hahn (DP) se félicite de l'octroi à la Ville de Luxembourg de l'*Access City Award* faisant allusion aux efforts prestés par cette dernière notamment afin que le transport public devienne le plus accessible possible par exemple en offrant des annonces tant visuelles qu'auditives dans le transport public.

En outre, est fait référence à la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs qui vise à assurer l'accessibilité des lieux ouverts aux publics, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs d'ici au plus tard 2032.

De plus, le Code du travail a subi des modifications en vue de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap du marché primaire de l'emploi et une charte de la diversité a été élaborée sous les auspices du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Afin de pouvoir continuer les efforts prestés en vue de parvenir à un « vivre ensemble » dans la diversité, l'orateur s'interroge au sujet des mesures prises au niveau de l'Union européenne

⁶ Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, COM/2022/105 final, disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52022PC0105>.

⁷ Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'exécution, COM/2021/93 final, disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A52021PC0093>.

⁸ https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13298-Strategie-europeenne-en-matiere-daccueil-et-de-soins_fr.

concernant l'accès des personnes en situation de handicap au marché primaire de l'emploi, l'accès aux informations ainsi que l'accessibilité physique des lieux.

En second lieu, l'orateur souhaite s'enquérir sur la position de Madame la Commissaire Helena Dalli sur les progrès en matière de l'inclusion des personnes en situation de handicap que peuvent engendrer les développements technologiques et digitaux.

Madame la Vice-Présidente de la Chambre des Députés Djuna Bernard (déi gréng) abonde dans le sens de Madame la Commissaire Helena Dalli en ce qui concerne l'importance de la collection de données fiables afin que les pouvoirs législatifs soient par la suite en mesure de légiférer en pleine connaissance de cause, ceci notamment en matière de féminicide. Dans ce contexte, l'oratrice souhaite obtenir des renseignements sur une stratégie éventuelle afférente aux efforts d'amélioration de la collection des données dans les États membres en matière de féminicide.

L'oratrice salue ensuite l'accord politique achevé relatif à la dite directive « *Women on boards* » et requiert des renseignements quant à l'implémentation faisant également référence à la représentation inégalitaire des genres au sein du monde politique.

Pour ce qui est de la diversité et de l'inclusion au sens large, l'oratrice souhaite réserver un rôle prépondérant à l'éducation en ce que celle-ci détient une position clé dans la sensibilisation des écoliers et désire savoir quels efforts la Commission européenne songe y dédier.

Monsieur le Président de la Chambre des Députés Fernand Etgen (DP) s'interroge sur les mesures à prendre afin de promouvoir la participation des personnes appartenant à des communautés minoritaires aux élections tant communales que législatives en 2023.

Madame la Commissaire Helena Dalli souligne d'emblée qu'elle apprécie la notion de « vivre ensemble » comme objectif tangible à poursuivre dans la lutte contre les inégalités et poursuit en déclarant que la Commission européenne présentera d'ici la fin de l'année un ensemble de mesures concernant l'accès au marché primaire de l'emploi des personnes en situation de handicap visant à harmoniser les dispositions nationales en la matière.

En ce qui concerne les interrogations relatives à la digitalisation et des nouvelles technologies, il est fait référence au *Digital Services Act*⁹ et au fait que les nouvelles technologies se présentent certes comme un élément facilitateur, bien qu'il faille également tenir compte des besoins spécifiques des utilisateurs, particulièrement en situation de handicap, et des soucis éventuels que ces développements sont susceptibles d'engendrer.

Quant aux mesures à proposer par la Commission européenne dans le domaine de l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'oratrice préconise le contact direct avec les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de l'inclusion des personnes en situation de handicap afin d'obtenir une image précise des besoins qu'éprouvent les personnes visées.

Dans ce cadre, il est impératif que les personnes en situation de handicap maintiennent voire acquièrent une certaine indépendance afin qu'elles puissent s'épanouir de la meilleure façon possible. À ce sujet, l'oratrice souhaite faire part de sa conviction que ce n'est guère le

⁹ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un marché intérieur des services numériques (Législation sur les services numériques) et modifiant la directive 2000/31/CE, COM/2020/825 final, disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2020%3A825%3AFIN>.

handicap qui restreint l'indépendance des personnes en situation de handicap, mais plutôt la société¹⁰.

Pour ce qui est du phénomène des féminicides, l'oratrice introduit ses propos en accentuant que la violence envers les femmes est un fléau qui touche la société entière, ainsi l'on ne saura guère réduire ce phénomène à une occurrence limitée à une classe socio-économique spécifique ; la violence envers les femmes touche toutes les femmes nonobstant leur provenance socio-économique.

Comme évoqué ci-dessus, la collection de données fiables sur ce phénomène constitue une étape cruciale à son éradication. Or, la violence domestique figure parmi les infractions les moins dénoncées en ce qu'elle s'inscrit de par sa définition dans un contexte interpersonnel complexe et généralement entachée par des liens de dépendance qu'ils soient de natures émotionnelle ou financière.

Ces liens de dépendance contribuent de manière non négligeable à la persistance des situations de violence domestique, il s'avère partant indispensable de rompre ces liens notamment celui de la dépendance financière. Il en est ainsi que l'oratrice met l'accent sur les mesures à prendre dans le domaine de la transparence des rémunérations en vue d'en arriver à l'égalité entre les genres dans ce domaine, de la prédite « Stratégie européenne en matière d'accueil et de soins » ainsi que des mesures dans le domaine de l'équilibre entre les sphères professionnelle et privée.

Accessoirement, il est évoqué que l'on n'est, à ce stade, pas en mesure de parvenir à un accord entre tous les États membres de l'Union européenne en ce qui concerne la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite « Convention d'Istanbul »¹¹. Or, l'Union européenne est en cours d'élaborer une législation propre visant à harmoniser les dispositions nationales relatives au viol, mettant l'accent sur la notion du consentement libre, à la mutilation génitale féminine, criminalisant celle-ci, et à la violence sexué en ligne. De même, l'on serait en cours de revoir les objectifs de Barcelone¹² relatifs à la prise en charge des enfants permettant à terme à plus de femmes d'intégrer le monde professionnel et de se voir doter une certaine indépendance financière.

L'ensemble des mesures émargées ci-dessus contribueront, selon l'oratrice, à réduire et à prévenir la prévalence du phénomène des violences à l'encontre des femmes.

Quant à l'équilibre entre les genres dans le monde politique, l'oratrice s'exprime en faveur de quotas de genre transitoires désignant ceux-ci des « maux nécessaires » puisant dans l'expérience vécue à Malte. Selon l'oratrice, le monde scientifique confirme sa conviction en ce que les organes politiques dans lesquels de tels quotas ont été introduits de manière transitoire, la représentation égalitaire entre les genres a été atteinte. Les évolutions actuelles pointent certainement dans la bonne direction, il serait pourtant nécessaire d'introduire des quotas afin de parvenir à la représentation équilibrée entre les genres d'ici dix ans au lieu de cent ans.

En ce qui concerne les synergies potentielles entre la promotion de la diversité et l'éducation, l'oratrice note qu'une éducation inclusive est indispensable, il en est ainsi qu'une collaboration

¹⁰ « *It is not the disability that disables, but the society* », traduction libre.

¹¹ Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique faite à Istanbul le 11 mai 2022, disponible sur <https://rm.coe.int/1680084840>.

¹² Commission européenne, Direction générale de la justice, Objectifs de Barcelone : le développement des services d'accueil des jeunes enfants en Europe pour une croissance durable et inclusive, Publications Office, 2013, disponible sur <https://data.europa.eu/doi/10.2838/43392>.

étroite avec la commissaire européenne en charge de l'éducation Mariya Gabriel s'impose naturellement. Aux yeux de l'oratrice, il découle de source que les stéréotypes, qu'ils touchent aux genres, à l'origine ou à l'orientation sexuelle, proviennent majoritairement des socialisations primaire et secondaire, c'est-à-dire de l'éducation subie aux mains de l'environnement familial et de l'éducation primaire respectivement ; l'éducation formelle constituera dès lors la clé de voûte, si l'on songe à mettre en marche des évolutions sociétales d'envergure.

Monsieur le Président de la Chambre des Députés Fernand Etgen (DP) souhaite ensuite s'enquérir au sujet de la stratégie décennale relative aux droits des personnes en situation de handicap et des défis liés à son implémentation.

Madame la Commissaire Helena Dalli note que la prochaine étape consiste en l'établissement d'un groupe de travail visant à compiler des données et informations de la part des États membres afin qu'un échange des bonnes pratiques puisse s'instaurer.

Monsieur Charles Margue (déi gréng) émet une mise en garde quant aux quotas évoqués par Madame la Commissaire Helena Dalli en ce que certes des quotas transitoires peuvent aboutir à une représentation plus équilibrée des genres en politique. Or, il se pourrait aussi bien que dès l'abrogation desdits quotas, l'on observe un revirement de la situation.

Faisant allusion à des revirements similaires en matière de droits et libertés vécus ailleurs, Madame la Commissaire Helena Dalli souligne que son raisonnement se base sur des constats scientifiques et que dès qu'un tel revirement est constaté, l'on se devrait de réinstaurer les quotas abrogés ; il va sans dire que la surveillance et l'évaluation continues susmentionnées sont essentielles à cette entreprise.

Monsieur Fernand Kartheiser (ADR) souhaite faire part de son malaise quant aux commentaires de Madame la Commissaire Helena Dalli relatifs aux dispositions électorales nationales ainsi qu'aux politiques en matière d'éducation nationales en ce que ces matières ne relèvent guère des compétences de l'Union européenne.

Pour ce qui est desdits quotas, l'orateur les considère fondamentalement contraires aux principes de la démocratie en ce qu'ils posent obstacle au libre choix des électeurs caractérisant la démocratie telle que l'entend l'orateur. Alternativement, il est proposé de veiller à ce que l'accès au monde politique soit égalitaire de manière à ce que le genre sous-représenté soit d'avantage attisé à s'engager ; parmi les mesures évoquées à ce sujet, se trouve notamment l'amélioration des mécanismes permettant aux personnes travaillant en dehors des horaires ordinaires de participer à la vie politique.

Quant aux féminicides, l'orateur souligne que les données les plus récentes en matière de violences domestiques au Luxembourg montrent que 39% des victimes présumées, tel que l'indiquent les autorités policières, sont des hommes et que les violences domestiques constituent un phénomène qui touche les catégories de personnes les plus diverses étant un problème transversal¹³. Il est également fait état du manque de foyers pour victimes masculines de violences domestiques.

De plus, l'orateur signale qu'à ses yeux la notion de féminicide n'a pas lieu d'être en ce que l'infraction connue sous la dénomination d'homicide couvre tant les victimes féminines que masculines. Insérer le féminicide comme infraction spécifique avec des peines supérieures

¹³ Rapport au gouvernement pour l'année 2021, Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence, disponible sur <https://mega.public.lu/fr/publications/publications-ministere/2022.html>, p. 16.

serait, selon l'orateur, équipollent à instaurer une différence de valeur entre les victimes féminines et masculines.

Si l'allusion faite par Madame la Commissaire Helena Dalli relative aux revirements en matière de droits et libertés vécus ailleurs était à entendre comme se référant aux débats actuels relatifs au droit à l'avortement aux États-Unis, il échoirait de noter que cela ne relève pas non plus des compétences de la Commission européenne.

Madame la Commissaire Helena Dalli signale que la référence faite servait d'illustration qu'il ne s'agit nullement de se reposer sur ses lauriers et que de tels efforts nécessitent d'être constamment renouvelés face à la vague de revirements en matière de droits et libertés observés aussi bien en Europe qu'en Outre-Atlantique.

Pour ce qui est des prédicts quotas, l'oratrice indique qu'en répondant à des interrogations qui lui étaient adressées par des membres du Bureau de la Chambre des Députés et des commissions parlementaires présentes, elle a su puiser dans son expérience politique nationale sans pour autant laisser sous-entendre que cela relèverait des compétences de l'Union européenne. Accessoirement, il est fait mention du fait que l'introduction des quotas à Malte était accompagnée d'autres mesures visant à promouvoir la représentation équilibrée des genres en politique.

Concernant les violences domestiques, il est proposé de prévoir des foyers spécifiquement aux hommes soupçonnés de violences domestiques en ce que la dépendance financière évoquée ci-dessus mène à ce que les auteurs soupçonnés de violences domestiques retournent souvent au domicile de manière à ce que le cycle de violences aurait tendance à se perpétuer.

Même si la part des victimes masculines présumées de violences domestiques est de 39%, il est signalé que la raison d'être de la notion de féminicide trouve son origine dans le fait que des femmes décèdent aux mains d'hommes en raison de leur genre ; ceci constitue une réalité dont il est nécessaire de faire état.

En guise de conclusion, Monsieur le Président de la Chambre des Députés Fernand Etgen (DP) souhaite remercier Madame la Commissaire Helena Dalli d'avoir participé aux présents échanges et lui serait reconnaissant si la Chambre des Députés recevait des mises à jour régulières relatives aux initiatives de l'Union européenne afférentes aux thématiques abordées en ce jour.

Luxembourg, le 11 juillet 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact